



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
Mathieu Dessureault, directeur général de la Municipalité

---

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement 5-10-90 relatif au zonage de l'ex-Paroisse de Saint-Placide, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 18 août 2020 à 20 heures à la Salle Jean-Paul-Carières située au 281, montée Saint-Vincent.

### **Demande de dérogation mineure 2020-04**

Demande de dérogation mineure pour :

Immeuble : lot 1 822 551 du cadastre du Québec – 3223, chemin de la Claire-Fontaine

Zone : RA-4

Nature : Autoriser la construction d'un abri d'auto permanent annexé au garage attenant du bâtiment principal et qui sera fermé sur trois côtés au lieu de 2 côtés tel que prescrit au règlement de zonage de l'ex-paroisse de Saint-Placide numéro 05-10-90.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 18 Août 2020 quant à cette demande.

**DONNÉ** à Saint-Placide, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juillet de l'an 2020.

Mathieu Dessureault  
Directeur général et secrétaire-trésoriers